

Atelier aux Lilas pour la Typographie et l'Estampe

15 rue de Romainville, 93260 Les Lilas atelierauxlilas.com

Compte rendu de l'Assemblée Générale

du Samedi 19 mars 2022 à 9h

Hôtel de Ville – Mairie des Lilas

96 rue de Paris

93260 Les Lilas

présents ou représentés: 67 membres

1. Rapport Moral

présenté par Magali

2. Rapport Financier

présenté par Kristin

3. Approbation du Rapport Moral et Financier

Question: Pourquoi ces coûts de carte de vœux?

Réponse: Le coût 450 euros représente les cartes de vœux de 2 années, 2020 et 2021. En 2021, il y a eu une augmentation de 50 euros.

Remarque: la baisse des dépenses d'électricité est due à une régularisation.

Question: Les économies sont-elles suffisantes pour payer deux déménagements?

Réponse: Pour le budget transport: peut-être 2000 ou 3000 euros. La mairie va installer l'eau, les sanitaires, peut être un système d'extraction. L'atelier devra apporter les meubles, installer les éviers par pôle, etc. Pour aller vite et être opérationnel, il faudra faire intervenir des entreprises. Il faudra acheter des meubles à tiroirs, aménager l'espace karcher... 35000 euros par déménagement, ça devrait aller.

Question: une aide d'Est Ensemble est-elle envisageable?

Réponse: Le déménagement à la halle est un projet de la ville. Toute demande d'aide publique devra passer par la ville.

Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

4. Ratification de la décision du CA du 11 janvier:

a) Accepter l'offre de la Ville

b) Refuser l'offre de la Ville -> trouver un autre local et déménager avant fin 2023

c) Refuser l'offre de la Ville -> dissoudre l'association

Kristin précise qu'accepter l'offre de la ville veut dire accepter aussi les demandes de la ville pour ouvrir l'atelier aux lilasiens.

Sur la demande de la Mairie, l'Atelier a fait les propositions suivantes pendant la période de concertation pour l'aménagement des abords du Parc Lucie Aubrac:

Visites de l'atelier prioritairement réalisées par les profs, bénévolement, c'est de l'éducation populaire.

Cours pour amateurs en lien contractuellement avec le Centre Culturel. Une fois par semaine en période scolaire. Un artiste membre sera rémunéré pour donner ces cours.

La mairie a aussi évoqué des résidences, expositions, pour des artistes lilasiens.

- Il faut accepter l'offre de la ville car il n'y a rien d'autre à faire si nous voulons pérenniser l'atelier.

Remarque: Il faut contractualiser cet arrangement.

Réponse: La ville a déjà dit non pour contractualiser.

Suite de réponse: Il faut bien prendre en compte le fait que nous devons travailler avec la ville, et faire de l'éducation culturelle et artistique envers les lilasiens. Si nous ne le faisons pas, nous n'irons pas au fort de Romainville.

Remarque: Mais nous n'avons aucune garantie?

Réponse: Non.

Suite de réponse: On pourra faire des ateliers directement dans les écoles sans envahir

l'atelier. Il faudra s'organiser.

Question: Pour être prof faut-il être noyau dur?

Réponse: Oui.

Question: Le Noyau Dur peut-il être étoffé?

Réponse: Oui il n'y a pas de limite.

Vote de l'acceptation de l'offre de la Ville

pour: 62

contre: 0

abstention: 5

La décision du CA est ratifiée.

-> Modification des Statuts

ARTICLE II: BUT

Il s'agit de modifier le but de l'association afin que notre mission d'action culturelle et éducative en direction de la population lilasienne soit explicitée.

Remarque: On est toujours dans la charité avec la mairie! L'échange est déficitaire en fait, car c'est beaucoup de travail. La subvention de la ville est faible. Organiser des expos pour les artistes lilasiens, des résidences, c'est du travail invisibilisé. Dans quoi met-on les pieds?

Réponse: L'échange c'est l'espace qu'on occupera.

Remarque: Il ne faut pas écrire "organisera" en utilisant le futur, pour ne pas se lier les mains.

Remarque: Il faut utiliser des termes plus génériques.

Remarque: Il faut prendre contact avec un juriste pour rédiger des Statuts.

Remarque: Il faut inclure le terme 'artistes lilasiens'.

Proposition: On pourrait rédiger avec les pratiques ajoutées et après "images multiples": l'organisation d'événements culturels et artistiques autour de l'estampe, en interaction notamment avec les divers acteurs du territoire (ville, école, associations...) et les artistes lilasiens.

Question: Devient-on un lieu de diffusion? Il faudra alors payer l'URSSAF.

" Cette association a pour but de créer un atelier d'estampe et de typographie géré par les artistes membres, permettant le partage d'un équipement pour la création de gravures, sérigraphies, monotypes, livres d'artistes, photographies argentiques, et cyanotypes, ainsi que toute oeuvre impliquant des procédés artisanaux de production d'images multiples. L'association a en outre pour objet l'organisation d'événements culturels et artistiques autour de l'estampe et de l'image imprimée en interaction notamment avec les divers acteurs du territoire (ville, écoles...) et les artistes lilasiens."

ARTICLE VI: "MEMBRES"

Question: Y a-t-il vraiment des membres bienfaiteurs?

Réponse: Oui, il y a un certain nombre de membres qui adhèrent sans jamais venir travailler.

"Sont membres actifs des artistes ~~imprimeurs et relieurs professionnels, ainsi que toute personne désirant~~ participant à la vie de l'atelier et soutenant activement le projet de l'association. Ils verseront une adhésion annuelle et auront un droit de vote à l'Assemblée générale;

"Sont membres bienfaiteurs, des personnes qui verseront une cotisation annuelle pour soutenir financièrement l'association. Ils n'auront pas de droit de vote à l'Assemblée générale."

Article IX: "CONSEIL D'ADMINISTRATION"

"L'association est dirigée par un Conseil d'Administration constitué d'artistes, plasticiens, d'imprimeurs et de relieurs, tous tous membres actifs de l'association. »

Remarque: L'élection des membres du CA est problématique, il faut faire des mandats limités à deux ans.

Réponse: Cette question n'est pas à l'ordre du jour.

vote des modifications:

pour: 59

contre: 2

abstention: 6

5. Tarifs annuels atelier libre

Annualisation de la cotisation atelier libre.

Explication du changement du système.

Proposition de 3 tarifs atelier libre à l'année:

100 euros pour étudiants et précaires

175 euros si revenus inférieurs à 24 000 euros/an

300 euros si revenus supérieurs à 24 000 euros/an

Question: Y aura-t-il toujours un prorata pour les membres qui quittent le Noyau Dur dans l'année?

Réponse: Le Noyau Dur s'engage pour un an, c'est dans le règlement. Mais on pourra toujours s'arranger, comme on le fait maintenant.

Remarque: Ceux qui vont bénéficier du système sont ceux qui viennent souvent. Ceux qui seront pénalisés sont ceux qui viennent peu.

Remarque: On réfléchit à adapter une proposition pour ceux qui viennent peu.

Remarque: Je suis contre l'annualisation. Payer à l'acte est important pour se représenter le coût. En carte bancaire avec un boîtier serait plus simple.

Remarque: Actuellement je paye un service, je souhaiterais m'investir plus que payer simplement 5 euros comme une cliente.

Remarque: Ailleurs on paye en une fois dans l'année, c'est notre particularité ce paiement à la séance. On pourrait augmenter les cotisations, avec des carnets à souche pour 10 séances. Les cotisations noyau dur peuvent rester trimestrielles. Il existe des systèmes de paiement en carte bancaire sans boîtier.

Remarque: Cela a un coût.

Question: Serait-il possible d'augmenter le tarif et payer quelqu'un pour la gestion?

Réponse: Non.

Remarque: L'association a 70000 euros de côté, elle pourrait s'en servir pour salarier quelqu'un.

Réponse: l'épargne sera employée pour nos deux déménagements.

Remarque: On va faire fuir les membres qui ont de petits moyens. Il faut sortir 280 euros d'un coup pour les noyaux durs, ça peut être compliqué.

Remarque: On ne vérifiera pas les feuilles d'impôt.

Remarque: Une association ne doit pas faire de redistribution. Ce n'est pas sain. C'est à l'Etat de redistribuer. Ce n'est pas une question d'être de droite.

Remarque: C'est faux, on encourage les associations à pratiquer des tarifs solidaires.

Remarque: On pourrait faire des virements bancaires, ce serait plus simple. Et les séances avec des carnets à souche.

Remarque: Oui, mais ça fait beaucoup de vérifications d'opération. Derrière il y a le back office qui vérifie chaque opération car tout doit être vérifié pour le comptable.

Remarque: Le noyau dur ne paye pas en même temps, il faut toujours quelqu'un pour pointer.

Question: Ne risque-t-on pas de perdre des adhérents?

Réponse: Oui, on va perdre des membres, simplement parce qu'on change d'endroit. Le déménagement va se faire quelque soit notre nombre, et ensuite quand on sera installés, les membres vont revenir.

Question: Pourrait-on payer en plusieurs chèques, en donnant tous les chèques en même temps en début d'année.

- Il faut encore réfléchir à ce sujet.

Vote d'un report de la discussion à la majorité.

6. Élection du CA

Rappel du rôle du CA et de la fréquence des réunions.

Grandes lignes de sa mission en 2022 : préparer le déménagement, la réinstallation et l'ouverture de l'atelier aux Lilasiens

Mandats reconduits lors de la réunion du CA du 11 janvier 2022:

Dale, Vania, Anita, Raul, Kristin, Magali, Sarah, Brigitte

Nouvelles candidatures: Christine, Laurence, Roxane, Marie-Clémentine, Mafalda, Nicolas, Elodie, Evelyne

Vote: élu-e-s à l'unanimité.

L'assemblée est levée à 12h15.